

MAIRIE



St-Germain-sur-Rhône

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 22 décembre 2010

74910
Convocations : 10 décembre 2010

Présents : Alain LAMBERT, Daniel DUCLOSSON, Jocelyne ARTERO, Dominique REY, Philippe GIROD, Denis VUAILLAT, Philippe GUICHARD, Valérie NGUYEN VAN, Nathalie MORTIER

Absents excusés : Mathilde MILLET, Frédéric MERLET.

Secrétaire de séance : Nathalie MORTIER

I - Approbation du dernier compte-rendu :

Le compte-rendu de la réunion précédente n'appelant aucune observation particulière de la part des membres présents est approuvé en l'état.

II - Indemnité de conseil du receveur municipal :

Le Décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précise les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités locales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

Le Maire explique à la municipalité que les précédents percepteurs ont toujours fait preuve d'un maximum d'efficacité et que de ce fait l'indemnité de conseil leur a toujours été allouée au taux maximum, 100 %.

La différence de connaissances et d'efficacité constatée au niveau de l'aide à la gestion communale a interpellé les conseillers au cours de l'année 2010. Le Maire propose de signifier cette différence par une **diminution du taux à appliquer pour l'exercice 2011, à savoir 50 % de l'indemnité.**

Le conseil municipal entérine cette décision pour l'exercice 2011 afin de montrer qu'il attend une plus forte implication professionnelle du trésorier dans son rôle d'aide à la gestion communale. **L'indemnité sera désormais délibérée chaque fin d'année en fonction du service rendu.**

III - Renforcement du réseau d'alimentation en eau potable route de Lapechère :

Les travaux de construction de l'ensemble immobilier en cours de réalisation par la SA Mont blanc nécessiteront un raccordement au réseau d'assainissement. Il faudra également raccorder les immeubles au réseau d'eau potable. Il est nécessaire de remplacer une canalisation de diamètre 60 par une canalisation fonte de diamètre 100 sur une longueur de 200 mètres environ.. Il serait intéressant de profiter des ouvertures de chaussée pour coordonner ces travaux de renforcement du réseau d'eau potable avec les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement gérés par la Communauté de communes de la Semine.

Une offre de prix a été demandée au cabinet Profils études retenu par la CCS pour l'assainissement. Nous avons reçu une proposition de 2700 €HT pour l'étude et la maîtrise d'œuvre.

Entendu l'exposé le conseil donne son accord pour inscrire le renforcement d'eau potable, route de Lapechère, au prochain budget communal 2011 pour un montant de 50 000 € HT.

IV - Aménagement du cimetière :

Dans le but de mieux encadrer la destination des cendres funéraires des personnes décédées dont le corps a donné lieu à une crémation, le décret n°2007-328 en date du mars 2007 a modifié les règles concernant les cendres funéraires. L'article R 2213-39 du CGCT prévoit le dépôt ou l'inhumation de l'urne ou la dispersion des cendres dans un cimetière ou un site cinéraire. L'autorisation du maire reste dans ce cas nécessaire.

Le cimetière de Saint Germain sur Rhône ne dispose pas d'emplacement « jardin du souvenir » pour la dispersion des cendres ni de columbarium destiné à recevoir les urnes funéraires. *Le conseil décide de programmer ces aménagement en 2011.*



V - Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Semine :

La CCS a engagé un projet de création d'une maison de vie d'intérêt communautaire. Pour mener à bien ce dossier, une modification des statuts est nécessaire.

Le Maire donne ensuite lecture de la délibération prise par la Communauté de Communes de la Semine qui porterait *sur l'adjonction d'une compétence optionnelle*.

Il précise qu'ainsi la C.C.S. pourrait intervenir avec ses compétences mais uniquement applicables pour le seul projet de maison de vie.

Suite à cet exposé, le Conseil municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Semine avec l'adjonction en compétence optionnelle des termes suivants :

COMPETENCES OPTIONNELLES au paragraphe C Action sociale d'intérêt communautaire

⇒ *Construction, gestion et aménagement d'une structure d'accueil petite enfance d'intérêt communautaire*

⇒ *Construction, gestion et aménagement d'un « pôle de santé » d'intérêt communautaire (locaux professionnels destinés à la location ou à la mise à disposition de professionnels de santé*

⇒ *Construction, gestion et aménagement de logements pour les aînés ruraux autonomes.*

VI - Portage des terrains par l'Établissement Public Foncier de Haute-Savoie :

Prorogation de la mission de portage par l'Établissement Public Foncier de la Haute-Savoie

Par délibération en date du 04 juin 2007 le Conseil municipal avait accepté les modalités d'intervention et de portage de l'E.P.F. 74 pour l'acquisition d'un terrain cadastré B1074 d'une superficie de 5371 m².

La valeur des biens restants soit la somme de 109 502.41 € (cent neuf mille cinq cent deux euros et quarante et un centimes) résulte des différentes transactions réalisées en 2010 entre l'EPF 74 et la SA Mont blanc pour la réalisation du projet immobilier.

Sachant que le terme du portage est fixé le 29 juillet 2011, le maire propose aux conseillers de solliciter le Conseil d'administration de l' E.P.F. 74 de proroger le portage des terrains pour une durée de 4 ans avec remboursement par annuités constantes. Le conseil donne son accord pour poursuivre l'opération dans ce sens et prévoira le quart de la somme augmentée des frais annexes au budget 2011

VII – Syndicat Intercommunal à Vocation Unique :

Monsieur Rey informe que suite à la dernière réunion du SIVU plusieurs points ont été abordés : suite aux mauvaises odeurs ressenties le bac à graisse a été vidé ; l'éclairage défectueux de la cour de l'école primaire a été supprimé.

Concernant les effectifs en continuelle augmentation une solution pourrait être apportée en aménageant une grande salle jusqu'à présent inutilisée en salle de classe et atelier -rajout de deux vélux et proposition de filmage sur le toit de la salle informatique pour une meilleure vision des écrans des ordinateurs- s'ensuit un débat qui aboutit à un accord du conseil pour la création d'une classe supplémentaire et d'un atelier. Le financement sera débattu au prochain budget ; environ 70 000 € d'investissement pour le SIVU dont une participation de 35% à la charge de la commune en fonctionnement.

VIII – Travaux Office National des Forêts :

Des travaux mise à jour de la forêt domaniale (distraction et application du régime forestier) ont été effectués par l'ONF.

L'ONF propose de rechercher les limites périmétrales sur les différents lieux dits concernés pour un coût forfaitaire HT de 620 €.

Monsieur Girod explique qu'il est très difficile de border les parcelles dans la forêt, que cette recherche permettrait de connaître les limites exactes des parcelles boisées communales bénéficiant du Régime forestier afin d'en proposer l'exploitation ultérieure. Entendu les explications le conseil donne son accord pour inscrire cette dépenses au budget 2011.

Monsieur Girod, un des garants de la coupe de bois, informe que trois grumes importantes ont été marquées par l'ONF afin qu'elles ne fassent pas partie de l'affouage en cours. Le conseil refuse que ces grumes soient coupées et récupérées par l'ONF.

IX - Travaux voirie :

Monsieur Duclosson rappelle au conseil la consultation du printemps 2010 pour des travaux de réfection de chaussée. Ceux-ci ont été réalisés. Au cours des travaux il s'est avéré qu'il manquait environ 8 tonnes d'enrobé pour compléter par de l'émulsion les trous à remblayer (points à temps) L'entreprise Colas, adjudicataire, s'est chargée de ce travail pour la somme de 5458.10 € HT.

Questions et informations diverses :

Décoration de Noël : Les illuminations de Noël ont été fixées sur différents candélabres de la commune. Madame Artéro a la possibilité d'en acquérir encore quelques unes au même prix. Elle propose au conseil de les acheter cette année pour l'année prochaine. Accord de la municipalité.

Les spots lumineux prévus pour l'éclairage du massif à l'entrée du village (route des bois) n'ont pas pu être posés car les transformateurs indispensables à leur utilisation n'avaient pas été fournis. Ce problème sera réglé pour les fêtes de fin d'année 2011.

Salle des fêtes : information est donnée qu'un devis pour éclairage de la scène de la salle des fêtes a été élaboré par l'entreprise Kitélec pour la somme de 503 € HT. Accord du conseil

Remplacement SONO : La SONO achetée en 2006 mais utilisée très occasionnellement a été dérobée. Monsieur Rey s'est chargé d'en acquérir une nouvelle. Après négociation le prix du nouvel appareil, avec lecteur CD et clé USB, a été fixé à 1153,85 € HT.

Voyage à Paris : Le Maire informe qu'une visite de la Capitale est organisée par la Communauté de communes de la Semine, deux jours et une nuit les 22 et 23 février 2011. Frais à la charge des participants. Les personnes intéressées sont priées de se faire connaître rapidement auprès du secrétariat de la CCS avant le 31.12.2010.

Communauté de communes de la Semine :

Réunion publique prévue le 27 janvier 2011 à 19 heures à l'Espace d'animation à Eloise.

Déneigement : Rappel - le déneigement de la route départementale est à *la charge du Conseil général*. Il est assuré par les équipes du C.T.D. (Centre Technique Départemental de Seyssel).

Les voies communales sont nettoyées tôt le matin par notre prestataire de services, le GAEC les Charmassy qui assure le déneigement sur l'ensemble de la commune.

Lors des dernières chutes importantes de neige les services du C.T.D. sont passés plus tard dans la matinée. Néanmoins afin de prévenir les problèmes qui risquent de gêner les **usagers de la route départementale**, pour des raisons de sécurité et de services réciproques entre nos deux administrations, la commune a assuré une première passe de chasse-neige.

Rappel : les riverains sont tenus d'assurer le nettoyage des abords de leur propriété.

Absente à la réunion du 22 décembre et sans avoir donné procuration à aucun membre présent, nous laisserons à Mme MILLET le soin de nous faire part de ses observations transmises par courriel.

Le Maire
Alain LAMBERT

